

CONTRAT D'ABONNEMENT AU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Tel service facturation eau et/ou assainissement : Tél : 02 37 81 29 59

Permanence téléphonique : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h15

Contrat N° (ne pas remplir)

Régularisation d'un contrat :

☐ Eau potable ☐ Eau potable et assainissement collectif ☐ assainissement collectif

Pour : ☐ Particulier ☐ Professionnel ☐ Collectivité

Desservira : ☐ Maison particulière ☐ Immeuble ☐ Ets Artisanal/ industriel ☐ Activité Agricole

Date de fermeture du contrat (ne pas remplir) :

Type d'usage : ☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire ☐ autres (à préciser) :

1 Adresse du branchement :

N° et rue :

Résidence, bâtiment, étage :

Code postal : Commune :

Références cadastrales (facultatifs) : Section : Numéro (s) :

✓ **À la sortie des lieux ou de vente du bien - (ne pas remplir)**

Date de sortie :

Index du compteur :

✓ **Localisation du compteur**

☐ A l'intérieur de l'habitation ☐ dans les parties communes de l'immeuble

☐ A l'extérieur dans la propriété ☐ A l'extérieur de la propriété sur la voie publique

☐ Autres (à préciser) :

2 Titulaire(s) du contrat :

AGISSANT en qualité de :

☐ Propriétaire ☐ Locataire ☐ autre :

☐ Tuteur-curateur/ Nom et prénoms du bénéficiaire :

Pour les propriétaires :

NOM : PRENOM(S) :

Date et lieu de naissance :

Adresse complète :

Tél Fixe : Portable :

Mail :

Pour les locataires, (merci d'indiquer également les coordonnées du propriétaire du bien dans la partie ci-dessus)

NOM : PRENOM(S) :

Adresse complète :

Tél Fixe : Portable :

Mail :

Pour les sociétés : Personne physique ☐ Personne morale ☐

Dénomination :

Adresse Siège :

N°SIRET : Code APE :

Mail : Tél Fixe / Portable :

Nom d'un contact : Qualité :

3 Facturation :

Adresse de Facturation (si différente du titulaire du contrat)

N° et rue :

Résidence, bâtiment, étage :

Code postal : Commune :

Modalité de paiement (effectif à partir de 2027 hormis pour la commune de Fontaine Simon) :

Souhaitez-vous être mensualisé : ☐ oui ☐ non

Souhaitez-vous être prélevé à réception de la facture de manière récurrente : ☐ oui ☐ non

Si oui, merci de remplir et joindre l'autorisation de demande de prélèvement SEPA et un RIB.

4 Dispositions générales :

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Seuls les agents en charge de l'instruction, du suivi administratif, de la facturation et du contrôle de l'eau et de l'assainissement ont accès à ces données personnelles dans la date limite de leurs attributions respectives. Ils sont soumis au secret professionnel par la loi n° 83.634 de la fonction publique et par l'article 226-13 du code pénal. Vos données seront conservées pour la durée de votre relation contractuelle avec la Communauté de Communes Terres de Perche, augmentée le cas échéant des délais de recours. Conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données RGPD 2016-679 et à la réglementation nationale associée Loi informatique et libertés 78-17, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification aux informations qui vous concernent.

Droit de rétractation :

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat, soit quatorze jours après le paiement de votre facture d'accès au service.

Durée et résiliation :

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée.

L'abonné qui souhaite y mettre fin doit en informer le service de l'eau par écrit, en courrier simple ou par mail. L'abonné qui ne résilie pas son contrat reste redevable à minima du montant de l'abonnement jusqu'à résiliation, quand bien même l'eau ne serait pas consommée par lui, conformément au règlement de service.

La demande d'abonnement d'un nouveau propriétaire ou locataire pour le branchement indiqué ci-dessus résilie automatiquement le précédent contrat.

Je soussigné(e), ..., agissant en tant que
Propriétaire/ Locataire/Notaire/ Agence immobilière (*rayez les mentions inutiles*)

- ✓ **J'accepte par ma signature, sur ce présent contrat d'abonnement, que cette dernière vaut engagement contractuel et d'en avoir conservé un exemplaire.**
- ✓ **Je certifie avoir pris connaissance de ce document dans son entièreté ainsi que des règlements de service Eau et Assainissement Collectif** (disponibles sur le site internet de la cdc ou sur demande après du service de la régie).

Fait à Le.

Signature (+ tampon si personne morale).

Pièces justificatives à joindre à la demande :

- **Pour les particuliers** : Photocopie de la carte d'identité **recto/verso**.
- **Pour les sociétés** : Photocopie de la carte d'identité du représentant + photocopie de Kbis.
- **Pour le(s) propriétaire(s)** : Attestation de propriété avec copie acte(s) notarié(s) ou Taxe Foncière **récente**
- **Pour le(s) locataire(s)** : copie de Bail de location ou quittances de loyer.
- **Le mandat de prélèvement SEPA** : à compléter, **daté et signer**, accompagné d'un **RIB** (relevé d'identité bancaire).

Ce formulaire est à nous retourner par mail à : eau@terresdeperche.fr

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ce document est à compléter, dater et signer, accompagné d'un RIB (IBAN + BIC) puis à retourner à l'adresse suivante ou par mail eau@terresdeperche.fr :

Communauté de communes Terres de Perche
Service Eau & Assainissement
Place de l'Hôtel de ville
28240 LA LOUPE

En signant ce mandat, vous autorisez la Communauté de communes Terres de Perche – Service Eau & Assainissement à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément à ces instructions.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Il est possible de révoquer son mandat de prélèvement SEPA et de faire opposition à tout moment. En cas de contestation, il est possible de demander à son prestataire de services de paiements, sous certaines conditions, le remboursement de prélèvements contestés. Par ailleurs, en cas de défaut de provision sur votre compte, le prélèvement pourra être rejeté et votre prestataire de services de paiement (généralement votre banque) pourra vous facturer des frais. La collectivité peut également appliquer des frais conformément à sa réglementation ou à ses délibérations en vigueur.

Type de prélèvement souhaité :

☐ Prélèvement sur facture ☐ Prélèvement mensuel

Type de paiement : **Récurrent**

Référence du mandat

Référence Unique du Mandat (RUM) : (Réservé au créancier)

Identifiant Créancier SEPA (ICS) : FR63ZZZ826A45

Coordonnées du débiteur (titulaire du compte)

Nom – Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Désignation du compte à débiter

IBAN :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

BIC :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Coordonnées du créancier

Communauté de communes Terres de Perche – Services Eau & Assainissement, Place de l'Hôtel de ville, 28240 LA LOUPE
SIREN : 200 070 167

Protection des données (RGPD)

Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre mandat de prélèvement SEPA. Elles sont destinées exclusivement à la Communauté de communes Terres de Perche et ne seront pas transmises à des tiers non autorisés. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en contactant le service compétent de la collectivité.

Fait à : Le :

Signature du titulaire du compte : (Obligatoire)

--